Légende-type du plan d'aménagement particulier

- Représentation schématique du degré d'utilisation du sol par lot ou îlot

LOT - ÎLOT		surface du lot-îlot (ares)	
surface d'emprise du sol (m2) MIN.	MAX.	surface constructible brute (m2) MIN.	MAX.
surface de scellement du sol (m2) MAX.	type, disposition nombre des constructions	type et nombre de logements MIN.	MAX.
type de toiture	hauteur des constructions (m) MAX.	nombre de niveaux MIN.	MAX.

- Délimitation du PAP et des zones du PAG

délimitation du PAP
délimitation des différentes zones du PAG

- Courbes de niveau

terrain existant
terrain remodelé

- Nombre de niveau

I, II, III, ... *nombre de niveaux pleins*
+1, 2, ...R *nombre d'étages en retrait*
+1, 2, ...C *nombre de niveaux sous combles*
+1, 2, ...S *nombre de niveaux en sous-sol*

- Hauteur des constructions

hc-x *hauteur à la corniche de x mètres*
ha-c *hauteur à l'acrotère de x mètres*
hf-x *hauteur au faite de x mètres*

- Types, dispositions et nombre des constructions

oc *constructions en ordre contigu*
onc *constructions en ordre non contigu*
x-mi *x maisons isolées*
x-mj *x maisons jumelées*
x-mb *x maisons en bande*

- Types et nombre de logements

x-u *x logements de type unifamilial*
x-b *x logements de type bifamilial*
x-c *x logements de type collectif*

- Formes de toitures

tp *toiture plate*
tx (y%-z%) *toiture à x versants, degré d'inclinaison*
orientation du faite

- Gabarit des immeubles (plan / coupe)

alignement obligatoire pour constructions destinées au séjour prolongé
limites de surfaces constructibles pour constructions destinées au séjour prolongé
alignement obligatoire pour dépendances
limites de surfaces constructibles pour dépendances
limites de surfaces constructibles pour constructions souterraines
limites de surfaces constructibles pour avant-corps

- Délimitation des lots / îlots

lot projeté *îlot projeté*
terrains cédés au domaine public communal

- Degré de mixité des fonctions

min x% *pourcentage minimal en surface construite brute à dédier au logement par construction*
x% y% *pourcentage minimal et maximal en surface construite brute de logement par construction*
x% *pourcentage obligatoire en surface construite brute de logement par construction*

- Espaces extérieurs privés et publics

EVp *espace vert privé*
EVP *espace vert public*
ADJ *aire de jeux ouverte au public*
espace extérieur pouvant être scellé
voie de circulation motorisée
espace pouvant être dédié au stationnement
chemin piéton / piste cyclable / zone piétonne
voie de circulation de type zone résidentielle ou zone de rencontre

- Plantations et murets

arbre à moyenne ou haute tige projeté / arbre à moyenne ou haute tige à conserver
haie projetée / haie à conserver
muret projeté / muret à conserver

- Servitudes

servitude de type urbanistique
servitude écologique
servitude de passage
élément bâti ou naturel à sauvegarder

- Infrastructure techniques

rétention à ciel ouvert pour eaux pluviales
canalisation pour eaux pluviales
canalisation pour eaux usées
fossé ouvert pour eaux pluviales

- Légende complémentaire

TV *toiture verte*
canalisation pour eaux mixtes

PLAN

LOT 1 (unique)		surface du lot-îlot (ares)	3a08
surface d'emprise du sol (m2)	192 m2 max.	surface constructible brute (m2)	500 m2 max.
surface de scellement du sol (m2)	type, disposition et nombre des constructions	type et nombre de logements	
245 m2 max.	1 oc	2-c min.	3-c max.
type de toiture	hauteur des constructions (m)	nombre de niveaux	
tp t4 (75°-90°,<25°)	hc-7.00 hf-13.00	II min.	III+C max.

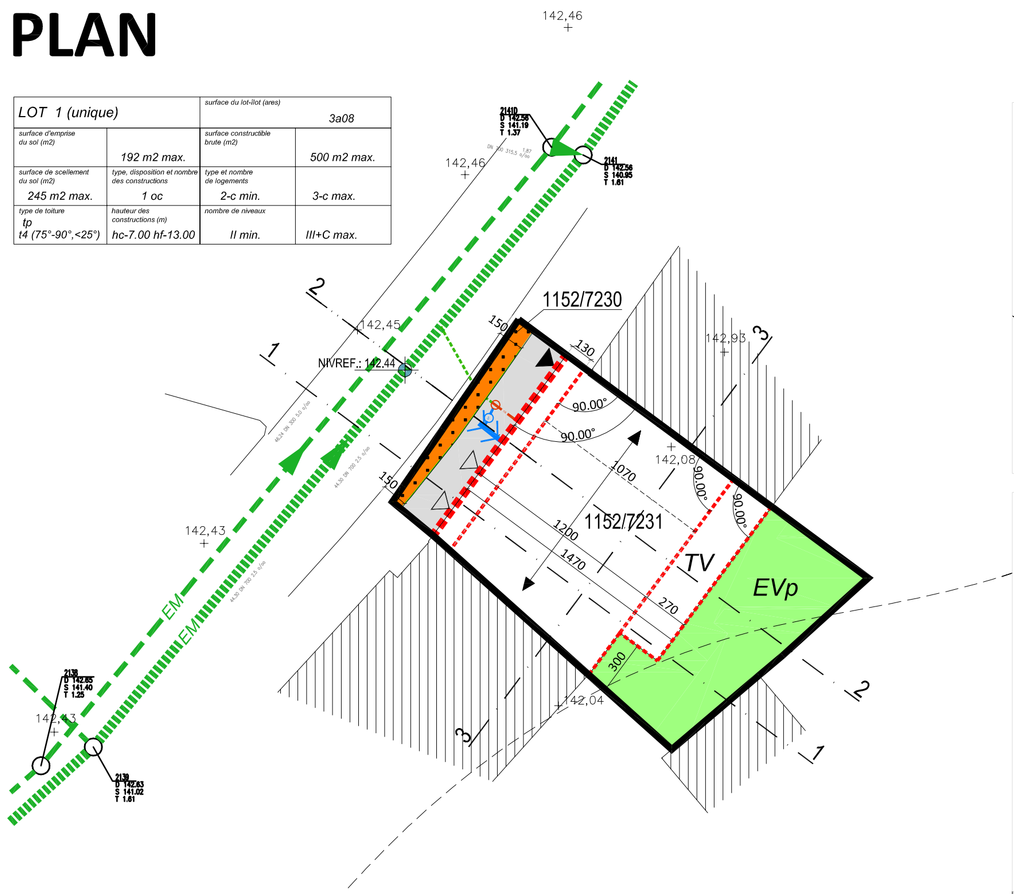

AXONOMETRIE

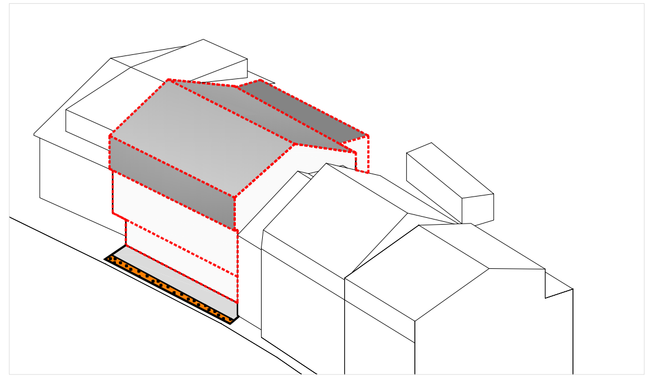

FACADE

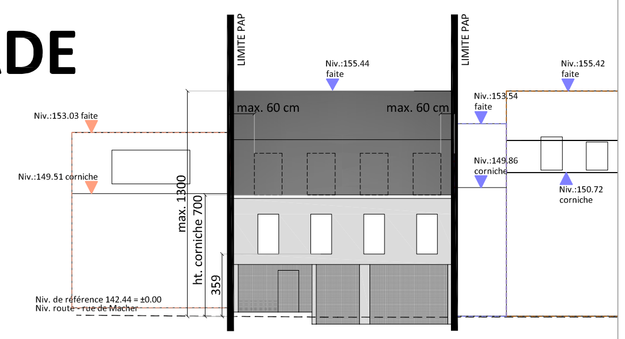

COUPE 1

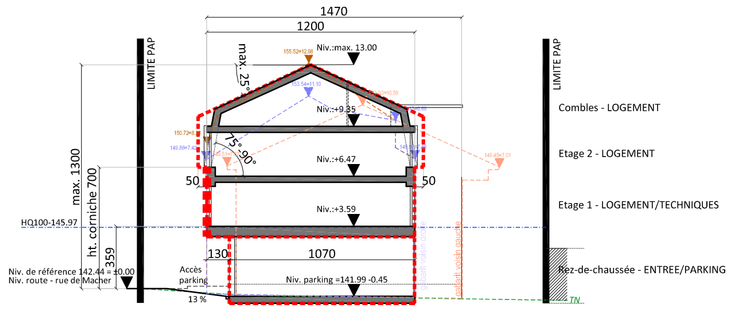

COUPE 2

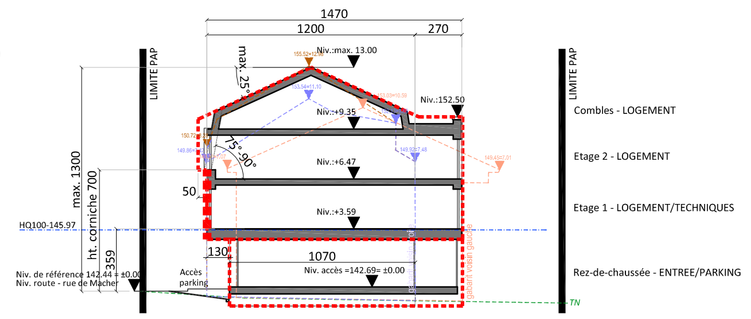

COUPE 3

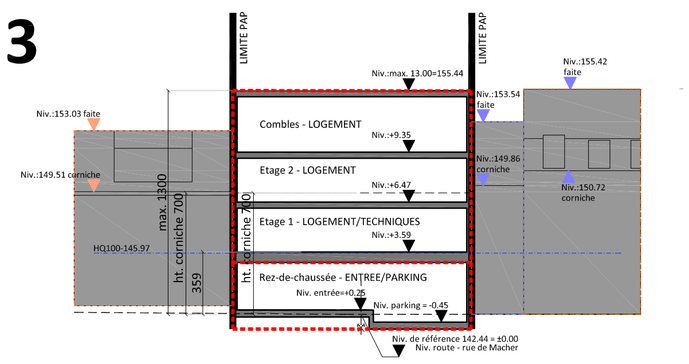

Indice	Date	Dressé	Modification
5	19-19-18	LN	Modifs
4	10-08-18	LN	Modifs
3	21-06-18	LN	Modifs
2	08-05-18	LN	Modifs

Projet PAP ' 59, rue de Macher' à Remich	*Maître d'Ouvrage* M. et Mme Sati-Adlakha 15, rue Paul Albrecht L- 1115 Luxembourg	
Plan PAP - Partie graphique	*Indice* 5 - 19-09-18	*N° plan* 119-15-RE-PAP_05
	Echelle 1/250	
	Date 20-03-17	
Phase Plan d'Aménagement Particulier	*Dressé par*	
	Version 5	
Ce plan ne peut être utilisé en tant que plan d'exécution. Les études statiques doivent être exécutées par un bureau d'étude agréé avant réalisation. Tous les niveaux et cotations sont impérativement à vérifier par l'entrepreneur avant l'exécution des travaux.	*Remarques*	

LURDES NUNES
ARCHITECTE
L- 5367 SCHUTTRANGE 61, RUE PRINCIPALE
TÉL.: +352 37 93 13 FAX: +352 26 37 06 13 E-MAIL: INFO@LUNARCH.LU

COS =192/308=0.62 <1
CMU=500/308=1.62 <3